



CONFÉRENCE GÉNÉRALE  
DES JUGES CONSULAIRES  
DE FRANCE

# Pourquoi devenir juge consulaire ?



- Mettre votre **expérience professionnelle** au service de l'intérêt général
- Participer activement à la **vie économique locale**
- Contribuer à **sauver des entreprises et des emplois**
- Exercer une **mission utile, valorisante et humaine**

Les juges consulaires sont des **chefs d'entreprise, commerçants ou cadres dirigeants** qui mettent leurs compétences au service de la justice économique.

## 1 Le rôle du Tribunal de commerce ou du Tribunal des activités économiques

Le **Tribunal de commerce (TC)** ou **Tribunal des activités économiques (TAE)\*** est une juridiction spécialisée au cœur de la vie économique.

Il intervient pour trancher **les litiges et accompagner les entreprises à des moments clés de leur développement.**

**Le tribunal est notamment compétent pour :**

- Les litiges entre **commerçants, artisans, sociétés ou établissements financiers**
- Les **contentieux liés aux sociétés commerciales**
- Les **contestations relatives aux actes de commerce**
- Les **difficultés des entreprises**

### Juger... mais aussi concilier 🤝

Les juges consulaires favorisent également les **solutions amiables :**

- règlement des litiges par **conciliation ou médiation confidentielle**
- prévention des difficultés des entreprises via des procédures confidentielles : **mandat ad hoc** ou **conciliation**

## 2 Qui peut devenir juge consulaire ? Un recrutement ouvert aux acteurs de l'économie

Les juges consulaires **sont élus par leurs pairs.** Peuvent se porter candidats :

- commerçants
- artisans
- dirigeants d'entreprise
- cadres dirigeants ou de direction à responsabilité de sociétés commerciales

La candidature est personnelle et l'élection est organisée par la préfecture du ressort du tribunal. Il est recommandé de rencontrer le président du tribunal, qui peut organiser un échange ou une commission d'examen des candidatures afin de présenter la fonction et d'évaluer la motivation des candidats.

\* Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, 12 tribunaux de commerce sont devenus des Tribunaux des activités économiques (TAE) pour une expérimentation de 2 à 4 ans : Paris, Marseille, Lyon, Nanterre, Versailles, Limoges, Avignon, Auxerre, Saint-Brieuc, Le Havre, Nancy et Le Mans. Ces juridictions sont désormais compétentes pour traiter l'ensemble des procédures amiables et collectives des entreprises, quelle que soit leur activité (hors professions réglementées).

### 3 Les qualités attendues

#### Une fonction exigeante et enrichissante.

La fonction de juge consulaire est **bénévole** mais **intellectuellement très stimulante**.

Elle nécessite :

- **Disponibilité** pour participer aux audiences, délibérations et rédaction des jugements
- **Capacité d'analyse et de synthèse**
- **Aptitude à comprendre des situations économiques complexes**
- **Qualités rédactionnelles**

### 4 Les principales conditions d'éligibilités

Pour être candidat, il faut notamment :


- Être âgé **d'au moins 30 ans**
- Être **inscrit sur les listes électorales des CCI ou des chambres de métiers**
- Être de **nationalité française**
- Justifier d'au moins **5 années d'activité professionnelle** dans le commerce, l'artisanat ou des fonctions de dirigeant, cadre dirigeant ou de direction à responsabilité
- Ne pas avoir fait l'objet de condamnations incompatibles avec l'exercice de ces fonctions

Les conditions complètes sont prévues par les **articles L.723-4 et suivants du Code de commerce**

### 5 Une formation obligatoire

Les juges consulaires bénéficient d'une **formation organisée par l'École nationale de la magistrature (ENM)**.

#### Formation initiale

 **8 jours de formation** sur des sites régionaux lors du premier mandat sous forme de 8 modules.

#### Formation continue

 **2 jours de formation par an** pour actualiser les connaissances juridiques et économiques.

### 6 Une mission encadrée par une déontologie stricte

Les juges consulaires prêtent le **serment suivant** :

*« Je jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions, de garder le secret des délibérations et de me conduire en tout comme un juge digne et loyal. »*

et sont soumis aux mêmes exigences que les magistrats professionnels.

Ils doivent notamment respecter :

- **L'indépendance**
- **L'impartialité**
- **La confidentialité**

### 7 Les incompatibilités et règles liées au mandat

#### Une fonction encadrée pour garantir l'indépendance

Le mandat de juge consulaire est soumis à des règles strictes destinées à prévenir tout conflit d'intérêts.

Il est incompatible avec l'exercice de certains mandats, notamment :

- conseiller prud'homme
- élu local (dans le ressort de la juridiction)
- représentant au Parlement européen
- ou tout autre mandat de juge de tribunal de commerce

Par ailleurs, les juges ne peuvent exercer certaines professions juridiques ou réglementées (avocat, notaire, commissaire de justice, administrateur ou mandataire judiciaire, greffier de tribunal de commerce) ni travailler au service de ces professions pendant la durée de leur mandat.

Le mandat est également encadré dans le temps :

- une première élection pour 2 ans puis des mandats renouvelables de 4 ans avec une limite de 5 mandats dans un même tribunal
- une limite d'âge fixée à 75 ans

#### Le port du costume

*Réglementairement, le costume du juge est défini ainsi :*

- Robe
- Simarre
- Toque
- Rabat

*Il est porté à chaque fois que le juge est en audience.*

#### Vous souhaitez vous engager ?

Devenir juge consulaire, c'est **mettre votre expérience entrepreneuriale au service de la justice et de l'économie locale**.

• **Déposez votre candidature sur le site de la Conférence [www.tribunauxdecommerce.fr](http://www.tribunauxdecommerce.fr)**

ou

• **Renseignez-vous auprès de votre TC ou TAE de votre ressort :**

